

INTRODUCTION

Le choix de ce sujet d'étude résulte d'une décision unanime des membres patronaux et syndicaux du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre et des représentants du ministère du Travail qui siègent au Comité d'orientation de la recherche appliquée au travail (CORAT). Mis en place à l'automne de 1995, le CORAT répond au besoin fondamental d'un dialogue permanent entre le ministère du Travail et ses partenaires à propos des divers phénomènes qui marquent l'évolution du marché du travail. Un tel dialogue permet d'identifier des problématiques sociales et économiques pour lesquelles des besoins importants en matière de recherche sont ressentis. Aussi le choix des objets de recherche découle-t-il d'une mise en commun des perspectives et des préoccupations des membres, ce qui optimise le degré de pertinence des activités de recherche et de développement du Ministère.

L'emploi atypique a été retenu comme objet d'étude parce que, d'une part, les membres du CORAT l'identifient comme un phénomène dominant dans les mutations actuelles du marché du travail et, d'autre part, parce qu'ils reconnaissent l'urgence pour les décideurs de chaque milieu de développer et de partager leur expertise dans ce domaine. L'intérêt du sujet tient aussi au chassé-croisé de liens multiples, que l'on soupçonne, entre la forte progression de l'emploi atypique et d'autres mutations structurelles de l'économie.

Quelles relations l'emploi atypique entretient-il avec les transformations structurelles de l'économie, les nouvelles technologies de l'information, les nouvelles formes d'organisation du travail et de la production, la rationalisation et la restructuration des grandes firmes, l'« externalisation » croissante des fonctions de production et de travail, les nouvelles règles commerciales nées de la mondialisation, la mobilité du capital, la recherche de la flexibilité du travail, la mise en valeur de l'entrepreneuriat, la pression montante du système fiscal sur les entreprises et les individus, etc. ? Quelle est son incidence sur le salariat, la dynamique des relations du travail, les mécanismes de financement des programmes sociaux, la couverture des lois du travail et, plus globalement, sur le filet de sécurité sociale ?

L'objectif poursuivi n'est pas de répondre à toutes ces questions. Leur simple évocation soulève toutefois tout l'intérêt qu'elles suscitent en même temps que la multitude de directions que peuvent prendre des études sur ce sujet. Nous nous sommes donc limités ici à tenter de mieux comprendre l'évolution d'un phénomène qui bouleverse non seulement la structure des emplois, mais aussi le lien des personnes avec l'activité économique.

Évolution générale au Québec et ailleurs

ÉVOLUTION GÉNÉRALE AU QUÉBEC ET AILLEURS

L'emploi atypique a connu une progression rapide au Québec. Il touchait en 1995 entre 29 % et 36 % de l'emploi total, soit 925 000 à 1 150 000 personnes. L'emploi atypique désigne ici tout ce qui n'est pas un emploi salarié permanent et à plein temps. Cette définition a été retenue en raison de ses avantages sur le plan opérationnel et méthodologique puisqu'elle permettait un accès direct à plusieurs bases de données nationales et internationales, en même temps qu'une comparabilité optimale. Les formes atypiques renvoient donc à l'emploi à temps partiel, à l'emploi autonome, à l'emploi temporaire et au cumul d'emplois. Ces formes d'emploi ne sont toutefois pas mutuellement exclusives, laissant place à certaines extrapolations qui, sommes toutes, n'enlèvent rien à la compréhension du phénomène ou à la précision des estimations.

Ce premier chapitre a pour objectif de décrire les principales caractéristiques de l'évolution de l'emploi autonome et de l'emploi à temps partiel au Québec et de les comparer avec celles de l'Ontario et de l'ensemble du Canada et, plus loin, avec celles d'autres pays de l'OCDE. L'emploi temporaire et le cumul d'emplois n'ont pas été inclus dans ce portrait global pour des raisons méthodologiques, mais font l'objet de chapitres spécifiques. La période retenue pour les données canadiennes couvre deux décennies où se sont succédés des cycles économiques qui ont eu des effets considérables sur l'emploi, à la fois d'ordre qualitatif et quantitatif. Cette période s'ouvre avec le milieu des années 1970, soit ce qu'on pourrait appeler les dernières années fastes du mariage entre la croissance économique et l'emploi, pour ensuite être ponctuée de deux conjonctures récessionnistes importantes en 1981 et en 1991, chacune suivie par des reprises plus ou moins fortes.

L'expérience de ces deux reprises économiques a révélé un nouveau paradoxe qui est venu bousculer les observations et les théories usuelles voulant que la croissance économique génère suffisamment d'activités pour récupérer les emplois perdus au cours d'une récession. D'une reprise à l'autre, on constatait une disjonction progressive entre la croissance économique (exprimée par le produit intérieur brut, le PIB) et celle de l'emploi. Les reprises qui suivaient avec plus ou moins de rapidité ne parvenaient plus à créer suffisamment d'emplois pour revenir au niveau antérieur. Ce faisant, le chômage voyait sa composante structurelle croître de façon importante et c'est ce phénomène que l'on a qualifié d'hystérèse, c'est-à-dire un retard de l'effet sur la cause où le taux d'intensité d'emploi de la croissance se désagrège.

La période 1976-1995 offre donc un champ d'observation particulièrement fertile en informations à cause des importantes transformations structurelles qui l'ont jalonnée. Mondialisation des marchés, accélération des innovations technologiques (particulièrement en matière d'information et de communications), concurrence internationale exacerbée par l'arrivée de nouveaux pays industrialisés, déréglementation des marchés financiers et

globalisation financière consécutive constituent des phénomènes interactifs logés quelque part dans les statistiques concernant l'économie et l'emploi.

La première section entame l'analyse avec une comparaison essentielle entre la croissance de la population active et celle de l'emploi. En fait, si les deux avaient évolué à des rythmes identiques, la situation de l'emploi et du chômage entre 1976 et 1995 n'aurait guère changé, ce qui n'est évidemment pas le cas. La deuxième section étudie la répartition des différentes formes d'emploi à deux moments précis, soit en 1976 et en 1995. Il s'agit ici d'établir pour ces deux années la part qu'elles ont occupée dans l'emploi total. La troisième section exploite un angle d'observation plus dynamique en examinant le taux de croissance de chacune des différentes formes d'emploi au cours de la période pour le comparer avec celui de l'emploi total.

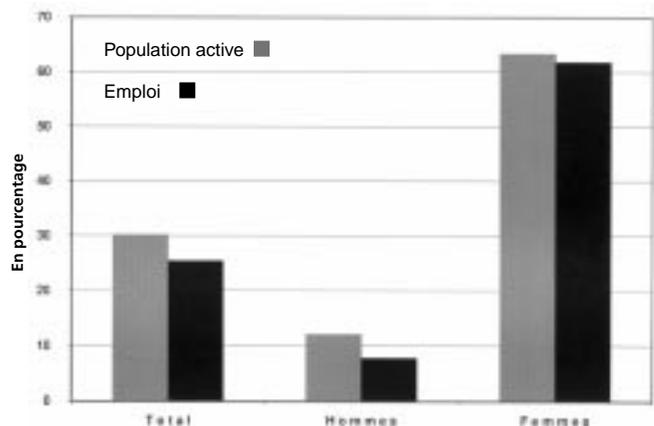
La quatrième section dégage une perspective d'ensemble sur l'évolution de l'emploi atypique au cours de cette période et met en lumière une prospective à long terme extrapolée à partir des taux de croissance moyens observés jusqu'à maintenant. La section suivante décortique, pour le Québec seulement, la dynamique de la création d'emplois depuis 1976 en procédant à une ventilation du solde des emplois créés selon les différentes formes d'emploi. La sixième section résume les phénomènes dominants observés alors que la dernière section est consacrée à certaines comparaisons internationales.

La population active et l'emploi en 1976 et en 1995

Au Québec

Entre 1976 et 1995, la croissance de la population active a été plus forte que celle de l'emploi. Pendant que la population active augmentait de 30,2 %, l'emploi n'a crû en effet que de 25,5 %. Cet écart de 5,7 points corrobore à sa façon l'accroissement du taux de chômage qui est passé de 8,7 % en 1976 à 11,3 % en 1995.

Graphique 1
Croissance de la population active et de l'emploi au Québec entre 1976 et 1995



Globalement, on observe que :

- La population active a vu ses rangs grossir de 835 200 personnes, dont 25,9 % d'hommes et 74,1 % de femmes. En 1995, elle totalisait 3 599 000 personnes.
- L'emploi a connu un gain net de 670 000 personnes, dont 19,1 % d'hommes et 81,9 % de femmes. En 1995, l'emploi occupait 3 191 200 personnes¹.

Comme le montre le graphique 1, les femmes ont enregistré une croissance très supérieure à celle des hommes. En 1976, les femmes ne représentaient que 35,3 % de la population active alors qu'en 1995, elles atteignaient 44,3 %. Sur le plan de l'emploi, elles suivaient une évolution semblable, soit 34,8 % en 1976 et 44,5 % en 1995. À l'inverse, la proportion des hommes dans la population active a diminué de 64,7 % à 55,7 %. Le même phénomène s'est produit pour l'emploi où la proportion des hommes a chuté de 65,2 % à 55,5 %.

Au cours des vingt dernières années, c'est donc l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail qui ca-

ractérise cette période tant au regard de la population active que de l'emploi. Nous verrons dans les autres chapitres sur quels fronts de l'emploi les femmes ont progressé.

Le graphique 2 trace l'évolution de la population active et de l'emploi tout au long de la période considérée. Les conjonctures récessionnistes du début des années 1980 et 1990 y sont nettement apparentes. Les seuls moments où l'emploi a crû pendant que la population active diminuait correspondent au tout début du cycle, soit de 1976 à 1979. Pour le reste de la période, leurs variations respectives ont suivi des trajectoires analogues.

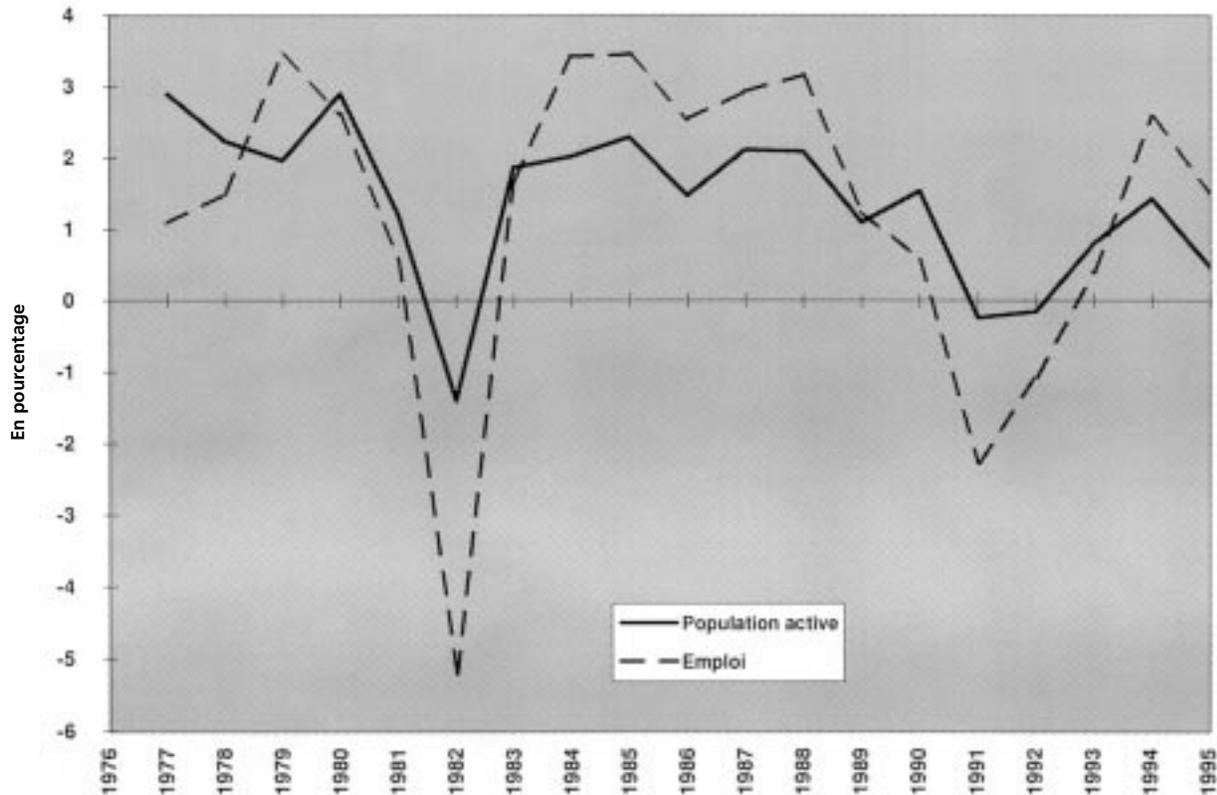
Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada

En Ontario, la croissance de la population active et celle de l'emploi ont été beaucoup plus fortes qu'au Québec, atteignant respectivement 43,5 % et 40,6 % (graphique 3), ce qui représente des écarts de 13,3 et 15,1 points par rapport au Québec. Par rapport à celle de la population active, la croissance de l'emploi a donc été inférieure de 2,9 points, soit la moitié de l'écart observé au Québec (5,7).

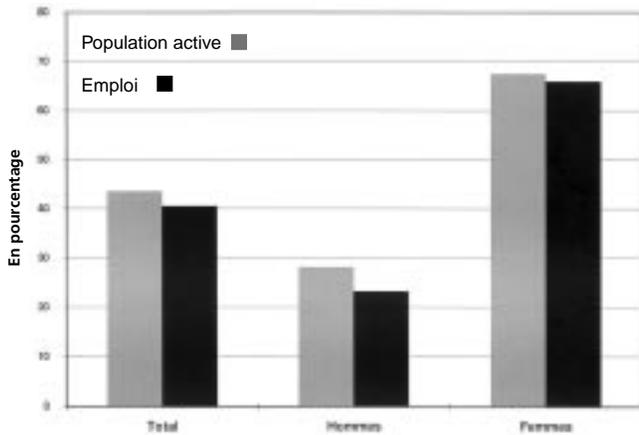
1. Sont exclus ici les travailleurs familiaux non rémunérés qui ne s'insèrent pas dans les formes d'emploi analysées.

Graphique 2

Taux de croissance de la population active et de l'emploi au Québec entre 1976 et 1995



Graphique 3
Croissance de la population active et
de l'emploi en Ontario
entre 1976 et 1995

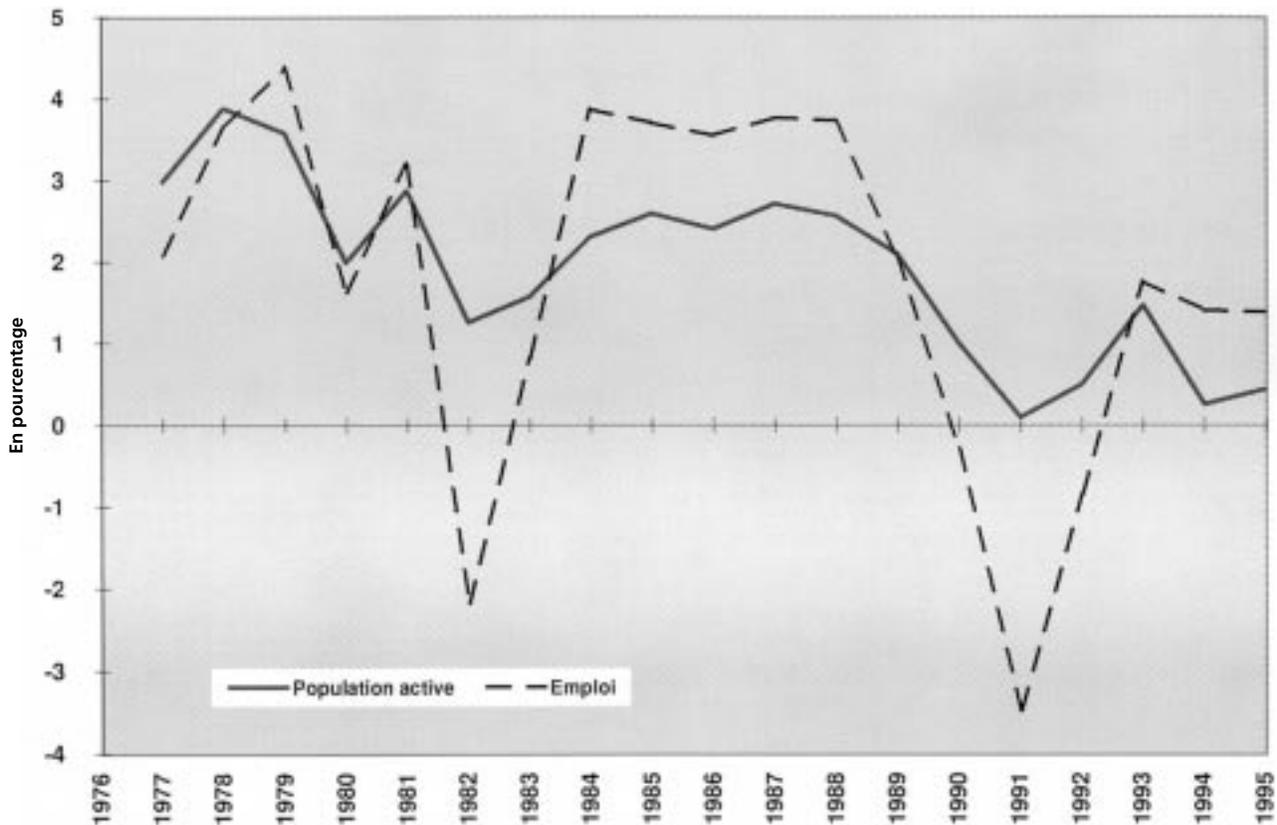


Les taux de chômage se sont donc maintenus bien en deçà de ceux du Québec, soit 6,2 % en 1976 et 8,7 % en 1995. Depuis 1976, les taux de chômage annuels en Ontario ont toujours été inférieurs à ceux du Québec par un écart de 2 à plus de 4 points. De la même façon qu'au Québec, les femmes ont connu une poussée très supérieure à celle des hommes dans les deux cas. En 1976, les

Ontariennes représentaient 39,1 % de la population active et 38,4 % de l'emploi ; en 1995, leur part s'élevait à 45,6 % dans les deux catégories. Cette évolution est très similaire à celle que les Québécoises ont connue. Évidemment, les hommes, en Ontario, ont eux aussi emprunté une trajectoire inverse.

Le graphique 4 montre l'évolution annuelle de la population active et de l'emploi en Ontario. Malgré que les baisses et les hausses de l'une et l'autre soient comparables, dans l'ensemble, à ce qui s'est passé au Québec, il n'en demeure pas moins que des différences notables apparaissent, particulièrement en ce qui a trait aux plongées récessionnistes. En 1981-1982, l'emploi diminuait de 5 % au Québec tandis que la baisse en Ontario était d'environ 2 %. En 1990-1991, la situation contraire se produisait : l'emploi en Ontario chutait de 3,5 % contre à peine 2 % au Québec. Par ailleurs, les plus fortes hausses de l'emploi au Québec ont habituellement été inférieures à celles de l'Ontario d'au moins 1 %. Quant à la population active, on peut signaler que seul le Québec a connu une croissance négative, soit de 1981 à 1983 et en 1991-1992. En résumé, ce graphique illustre assez bien l'effet des cycles économiques sur les deux provinces : toutes deux portent évidemment les stigmates caractéristiques des périodes de récession mais se distinguent néanmoins quant à leur incidence plus ou moins prononcée sur l'emploi.

Graphique 4
Taux de croissance de la population active et de l'emploi en Ontario entre 1976 et 1995



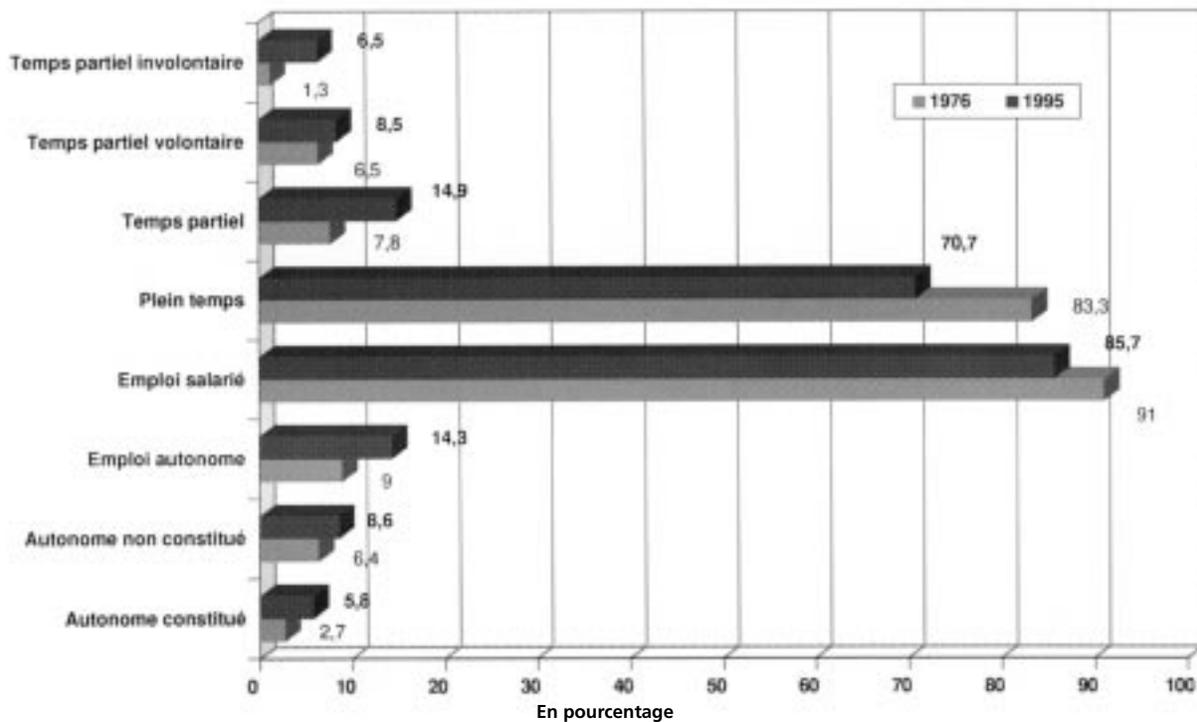
Au Canada, la croissance de la population active (41,7 %) et celle de l'emploi (38,1 %) ont aussi été supérieures à celles observées au Québec. Quant à la situation des femmes, leur part dans la population active a progressé de 37,4 % à 45,1 % entre 1976 et 1995 et leur part dans l'emploi, de 36,9 % à 45,2 %. Le portrait canadien paraît donc assez semblable à celui du Québec.

La répartition des différentes formes d'emploi

Cette section brosse un portrait statistique de la part de chacune des formes d'emploi par rapport à l'emploi total et ce, pour les années 1976 et 1995. Pour ce faire,

nous n'avons retenu que les formes d'emploi qui sont mutuellement exclusives. Par exemple, la somme du pourcentage de l'emploi salarié au Québec en 1995 (85,7 %) et de celui de l'emploi autonome (14,3 %) sera égale à l'emploi total (100 %), tout comme la somme du temps partiel volontaire (8,5 %) et involontaire (6,5 %) sera égale à l'emploi à temps partiel (14,9 %). Les ajustements à une seule décimale peuvent induire une différence maximale de 0,1 %. À cet égard, l'emploi temporaire et le cumul d'emplois ne sont pas considérés ici, ni dans le reste de ce chapitre d'ailleurs, parce qu'ils peuvent renvoyer à du travail à plein temps ou à temps partiel. Ces formes d'emploi seront traitées plus loin dans d'autres chapitres.

Graphique 5
Répartition des formes d'emploi au Québec en 1976 et 1995



Au Québec

D'entrée de jeu, mentionnons que la part de l'emploi salarié par rapport à l'emploi total a sensiblement décliné, soit de 91 % à 85,7 % en 1995. Le graphique 5 montre aussi que, exception faite de l'emploi salarié, seule la proportion de l'emploi à plein temps par rapport à l'emploi total a régressé et ce, à l'inverse de toutes les autres formes d'emploi atypique. Ce recul de l'emploi salarié à plein temps est considérable (12,6 points). Par exemple, s'il avait conservé la même proportion de l'emploi total qu'en 1976, il y aurait eu 2 669 000 emplois salariés à plein temps en 1995, soit au moins 400 000 emplois supplémentaires dans cette forme d'emploi.

Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada

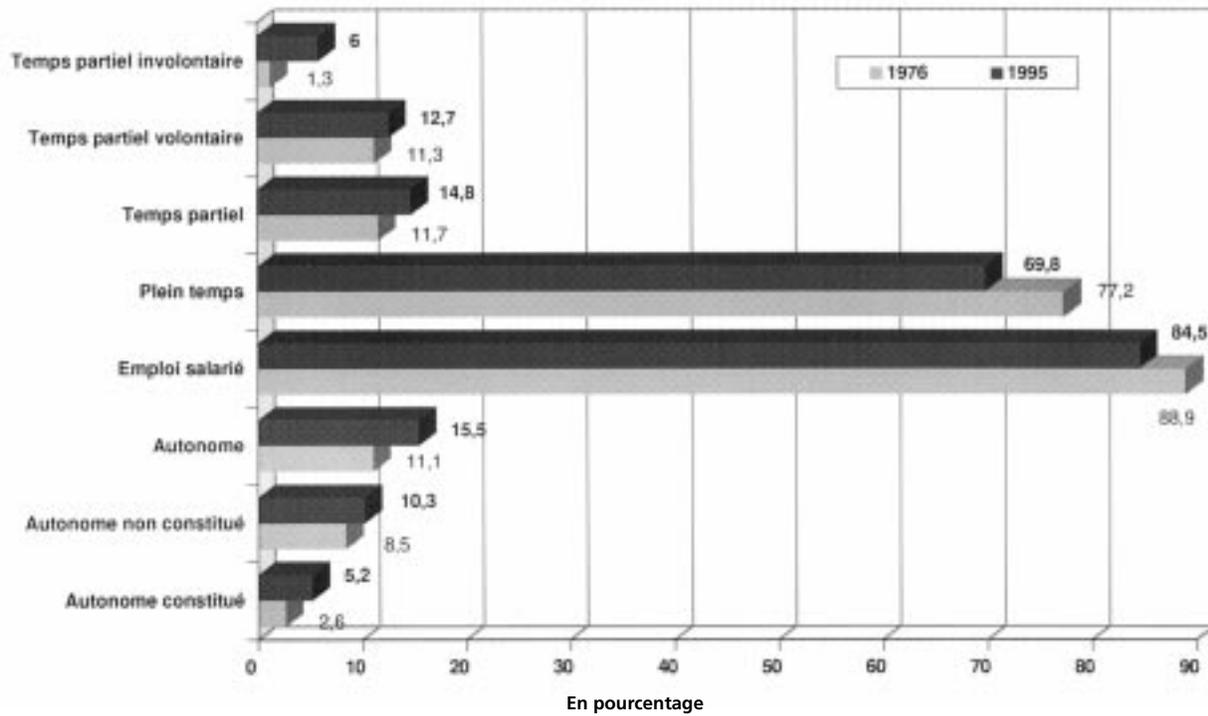
Les graphiques 6 et 7 montrent la situation au Canada et en Ontario.

De façon générale, on peut observer que, sur le plan de la répartition des formes d'emploi, les quelques différences qui démarquaient le Québec se sont aplanies avec le temps. En fait, il semble bien que les structures de l'emploi aient obéi à une évolution caractérisée par un processus d'uniformisation progressive.

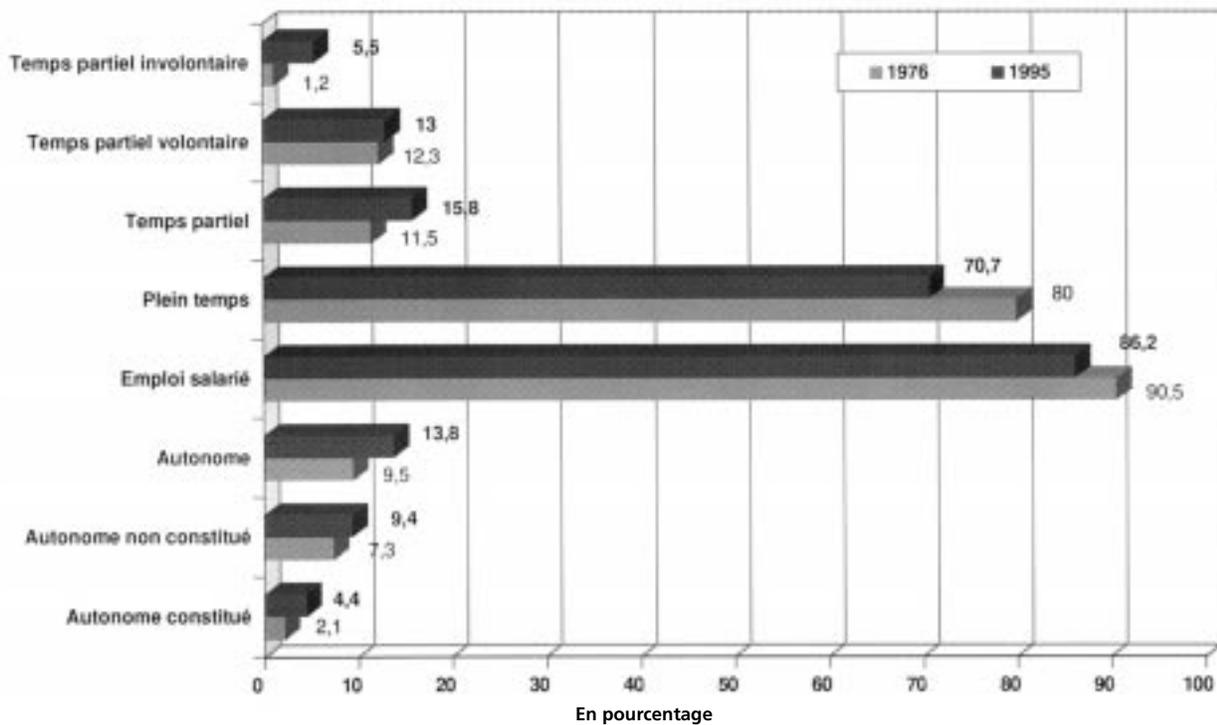
Points saillants

- Sur le plan de l'emploi salarié total, le Québec, l'Ontario et le Canada ont connu une régression d'une ampleur similaire entre 1976 et 1995, soit de 4 à 5 points. À cet égard, la situation du Québec n'offre pas de différence significative par rapport à l'Ontario et à l'ensemble du Canada.
- La situation de l'emploi salarié à plein temps a subi une baisse appréciable de l'ordre de 10 à 12 points. En 1976, c'est le Québec qui enregistrait la plus forte proportion par rapport à l'emploi total mais les an-

Graphique 6
Répartition des formes d'emploi au Canada en 1976 et 1995



Graphique 7
Répartition des formes d'emploi en Ontario en 1976 et 1995



nées suivantes ont tôt fait de le ramener à des proportions presque identiques à celles qu'ont connues l'Ontario et le Canada.

- La montée de l'emploi salarié à temps partiel s'est avérée beaucoup plus forte au Québec. Il faut ajouter toutefois qu'en 1976, la part de cette forme d'emploi au Québec était très inférieure à celle de l'Ontario et du Canada. Au fil des ans, le Québec a donc rejoint les niveaux ontariens et canadiens : cette uniformisation est liée au recul de l'emploi à plein temps.
- Dans un ordre sous-jacent, l'emploi à temps partiel volontaire a continué d'être beaucoup plus faible au Québec qu'en Ontario ou au Canada. Pour ces derniers, la part de cette forme d'emploi n'a connu qu'une faible progression, se maintenant dans les 11 % à 12 %. Au Québec, malgré une hausse de 2 points depuis 1976, le temps partiel volontaire maintient en quelque sorte sa position historique en représentant une part de l'emploi total nettement inférieure par 4 à 5 points. L'emploi à temps partiel involontaire a enregistré une montée radicale au pays et dans les deux provinces, mais c'est le Québec qui affichait les pourcentages les plus élevés : en 1995, la différence était de un point avec l'Ontario et de un demi-point avec le Canada.
- La part de l'emploi autonome dans l'emploi total constitue aussi un phénomène important dans l'évolution de la structure de l'emploi qui a frappé le Québec tout autant que l'Ontario et le Canada. L'augmentation observée entre 1976 et 1995 a varié autour de 4 à 5 points mais c'est le Québec qui détient la plus forte augmentation (5,3 points).
- L'emploi autonome non constitué a crû d'environ deux points au Canada de même qu'au Québec et en On-

tario, mais c'est au Canada que la part de cette forme d'emploi a été la plus élevée en 1976 (8,5 %) comme en 1995 (10,3 %), soit deux points de plus qu'au Québec. Quant à l'emploi autonome constitué, c'est au Québec qu'il prend davantage de poids, notamment en 1995 (5,8 %) où l'Ontario cédait le pas par près de un point et demi (4,4 %) et le Canada par plus de un demi-point (5,2 %).

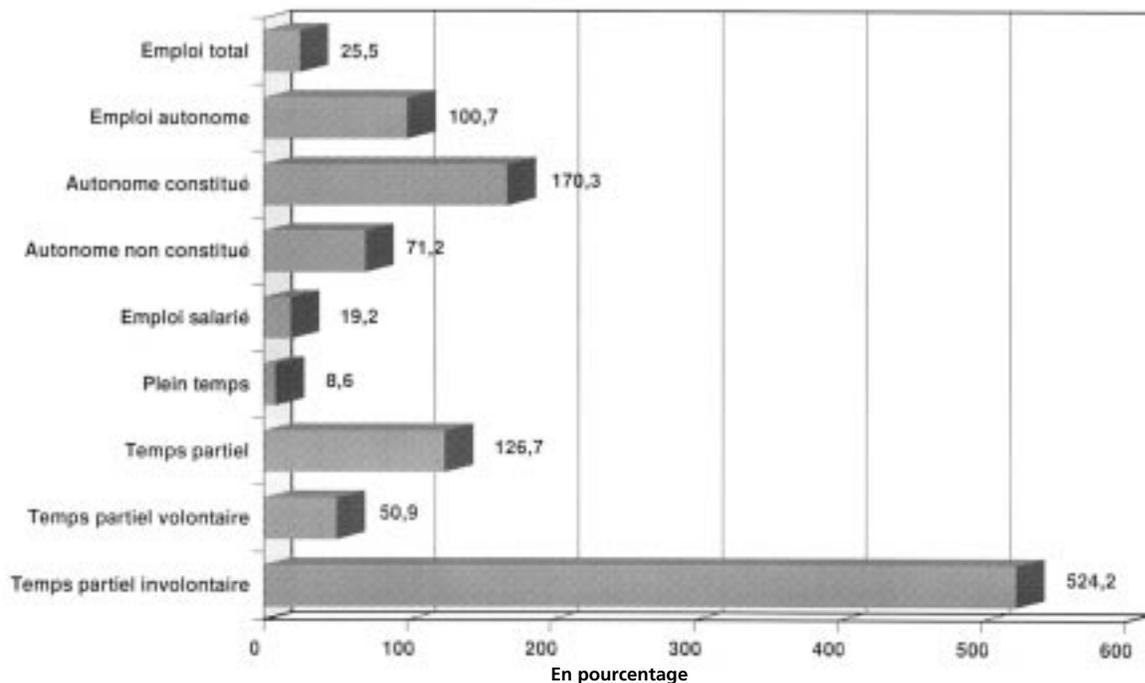
La croissance des formes d'emploi

Ce bref portrait de la répartition des différentes formes d'emploi offre une description intéressante mais incomplète quant à leur comportement respectif au cours de la période considérée. Aussi faut-il analyser leur taux de croissance respectif, ce qui autorise de prendre en compte leur point de départ et d'arrivée. Nous verrons ainsi que des pourcentages de l'emploi total aux années limites de la période peuvent cacher des taux de croissance beaucoup plus révélateurs de la dynamique de l'emploi.

Au Québec

Le graphique 8 montre les taux de croissance de chaque forme d'emploi au cours de la période. On constate aisément les fortes différences qui marquent l'évolution de chacune. C'est l'emploi autonome et l'emploi à temps partiel, et leurs composantes, qui ont connu les taux de croissance les plus importants. À l'opposé, l'emploi salarié affiche un taux inférieur à celui de l'emploi total malgré l'effet haussier d'une de ses composantes, le temps partiel. Lorsque l'on considère isolément l'emploi salarié à plein temps, le fossé se creuse encore plus largement. Cette forme d'emploi a crû quatre fois moins que l'emploi total et, par rapport aux formes atypiques, cet écart prend des proportions encore plus grandes.

Graphique 8
Croissance des formes d'emploi au Québec entre 1976 et 1995



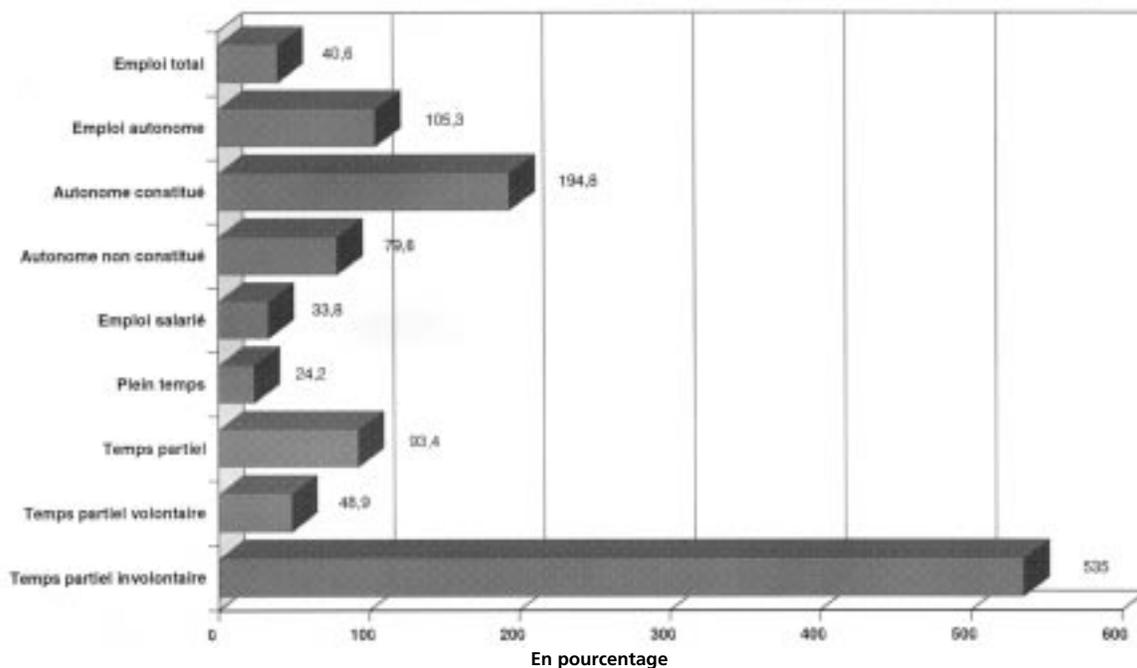
L'évolution de l'emploi atypique au Québec/Travail

Comparaisons avec l'Ontario et l'ensemble du Canada

De façon générale, la comparaison des taux de croissance des différentes formes d'emploi présente un portrait beaucoup plus différencié que celui concernant leur répartition dans l'emploi total. Les graphiques 9 et 10 illustrent l'ampleur caractéristique des taux de croissance pour l'Ontario et l'ensemble du Canada.

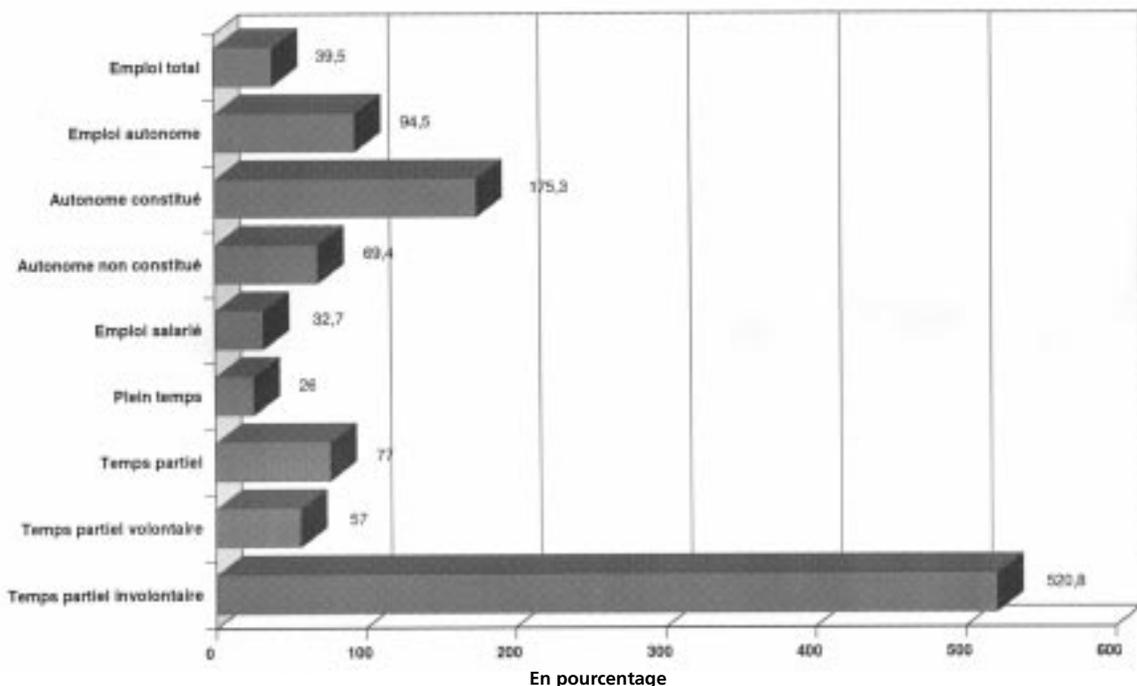
Comme nous l'avons déjà indiqué, la croissance de l'emploi a été largement supérieure en Ontario et au Canada au cours de cette période et la différence est plus que significative : l'emploi au Québec a crû de 25,5 % contre respectivement 40,6 % et 39,5 % en Ontario et au pays. L'examen des différentes formes d'emploi nous permet de mieux saisir à quel chapitre l'évolution de l'emploi a été déficiente au Québec.

Graphique 9
Croissance des formes d'emploi en Ontario entre 1976 et 1995



23

Graphique 10
Croissance des formes d'emploi au Canada entre 1976 et 1995



Points saillants

- De façon globale, c’est la faible hausse de l’emploi salarié qui explique principalement l’écart qui s’est creusé entre le Québec, d’une part, et le Canada et l’Ontario, d’autre part. Avec des taux de croissance respectifs de 33,8 % et 32,7 %, l’Ontario et le Canada ont facilement supplanté le Québec qui n’a connu qu’un taux de 19,2 %.
- La faible croissance de l’emploi salarié à plein temps fournit un éclairage encore plus net de la situation. Le Québec affiche un taux de croissance trois fois inférieur, soit 8,6 % contre respectivement 24,2 % et 26 %. L’emploi salarié à plein temps fait figure de « parent pauvre » dans la croissance de l’emploi au Québec.
- À l’opposé, la croissance de l’emploi salarié à temps partiel a été beaucoup plus forte au Québec (126,7 %) qu’en Ontario (93,4 %) et qu’au Canada (77 %). Il y a une cooccurrence manifeste entre la faiblesse de l’emploi à plein temps et la force de l’emploi à temps partiel au Québec.
- L’emploi à temps partiel volontaire a crû plus rapidement au Québec (51 %) qu’en Ontario (48,9 %), mais moins que dans l’ensemble du Canada (57 %). Ces différences demeurent significatives quoique beaucoup moins importantes que les précédentes.
- Quant à l’emploi à temps partiel involontaire, il semble bien qu’il s’agisse là d’un phénomène également partagé, les taux de croissance dépassant tous les

500 %. Cela illustre bien l’un des aspects centraux du sous-emploi tant au Québec qu’ailleurs.

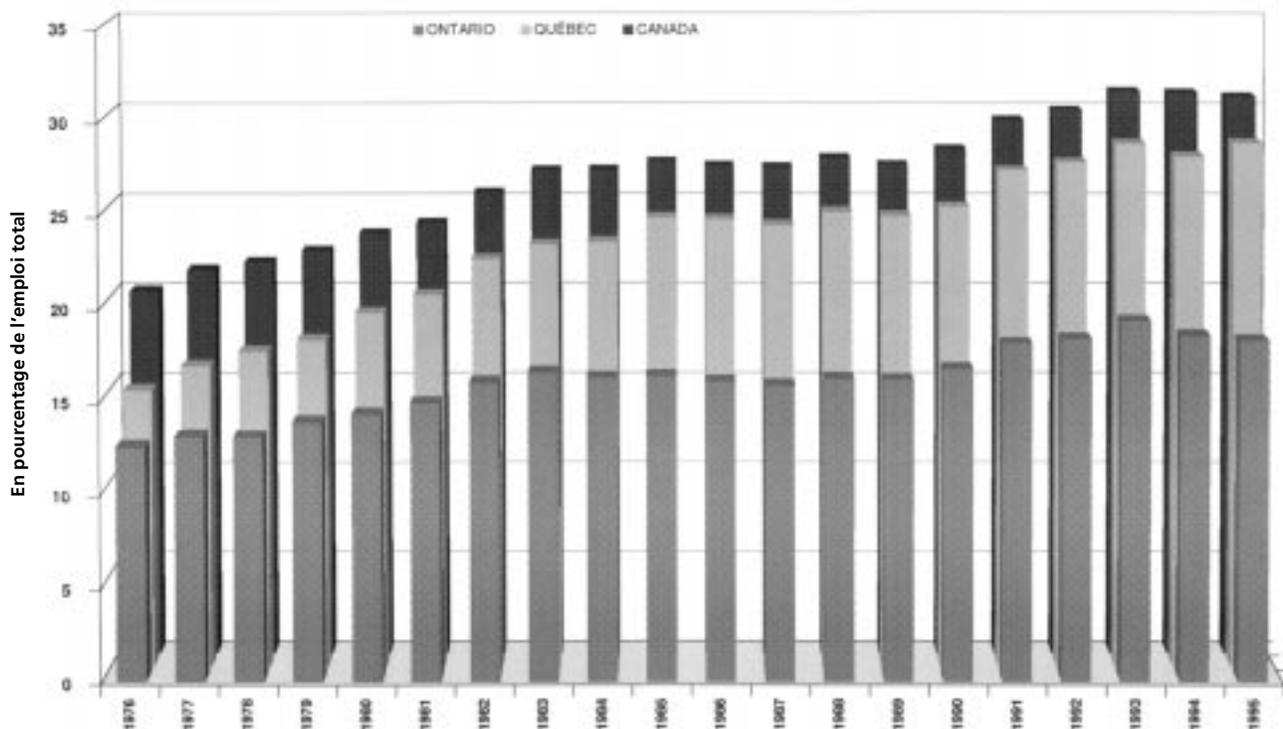
- La forte croissance de l’emploi autonome constitue elle aussi un phénomène dominant dans l’évolution de l’emploi : au Canada comme au Québec et en Ontario, les taux de croissance varient entre 95 % et 105 %.
- L’emploi autonome constitué est la composante de l’emploi autonome dont la croissance a été la plus remarquable. L’Ontario domine avec un taux de croissance de 194,8 % comparativement à 170,3 % pour le Québec et 175,3 % dans l’ensemble du Canada. Pour sa part, l’emploi autonome non constitué y a connu des taux de croissance moins élevés de l’ordre de 70 % à 80 %, présentant eux aussi une certaine uniformité.

L’évolution globale de l’emploi atypique

Les graphiques 11 et 12 font voir l’évolution de l’emploi atypique en pourcentage de l’emploi total. Le premier montre les fluctuations annuelles qui caractérisent cette évolution au Québec, en Ontario et dans l’ensemble du Canada. Pour sa part, le second illustre la situation de l’emploi atypique au Québec en 1976 et 1995.

On remarquera que les fluctuations de l’emploi atypique au Québec sont simultanées, voire synchronisées avec celles de l’Ontario et du Canada et que ce sont les cycles économiques qui les conditionnent. Ainsi, les années qui précèdent et qui suivent immédiatement les récessions

Graphique 11
Évolution comparée de l’emploi atypique Ontario-Québec-Canada de 1976 à 1995



de 1981 et de 1991 se caractérisent par une montée de l'emploi atypique. Lorsqu'il y a reprise économique, la croissance de l'emploi atypique fléchit.

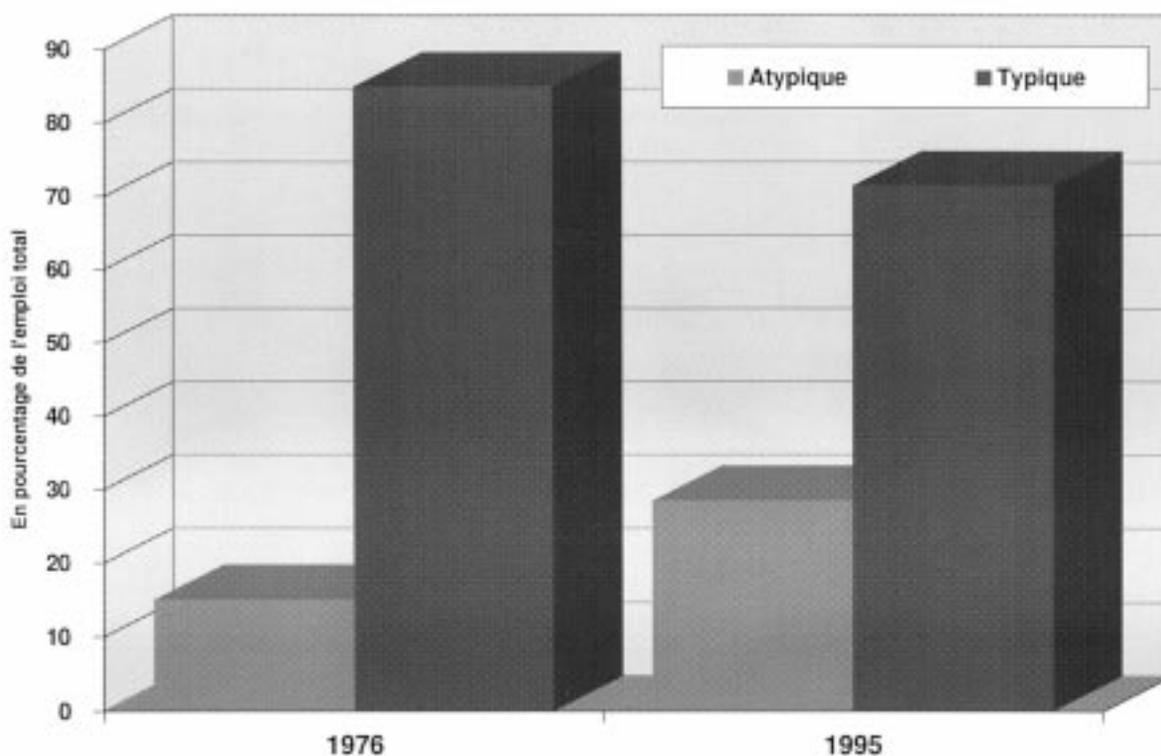
Les fluctuations de l'emploi atypique sont apparemment contracycliques et sa part dans l'emploi total continue de progresser. Cela tend à confirmer que le phénomène d'hystérèse du chômage, c'est-à-dire les emplois perdus à la suite d'une récession que la reprise économique ne récupère pas, frappe surtout les emplois typiques.

Ce qui ressort aussi du graphique 11, c'est la progression beaucoup plus mitigée de l'emploi atypique en Ontario. De fait, malgré la tendance générale à la hausse,

l'Ontario se situe bien en deçà du Canada et du Québec avec un écart d'une dizaine de points de pourcentage par rapport à l'emploi total en 1995. Cet écart s'est élargi continuellement depuis 1976.

Quant au graphique 12, il offre une image de la situation québécoise où l'emploi typique et l'emploi atypique ont emprunté des trajectoires inverses. La part de l'emploi atypique a connu une progression substantielle en passant de 16,7 % en 1976 à 29,3 % en 1995, retranchant ainsi plus de 12 points à l'emploi typique. En nombres absolus, l'emploi atypique a plus que doublé pendant cette période, passant d'un peu moins de 400 000 à plus de 900 000.

Graphique 12
Répartition de l'emploi typique et atypique au Québec en 1976 et 1995



Nous avons vu que le niveau de l'emploi atypique au Québec demeurait inférieur à la moyenne canadienne. Cependant, le graphique 13 nous indique que cette situation pourrait bien changer à court ou moyen terme si la tendance observée se maintient puisque le taux de croissance de l'emploi atypique au Québec au cours de la période 1976-1995 s'avère être le plus élevé et cela, de façon appréciable.

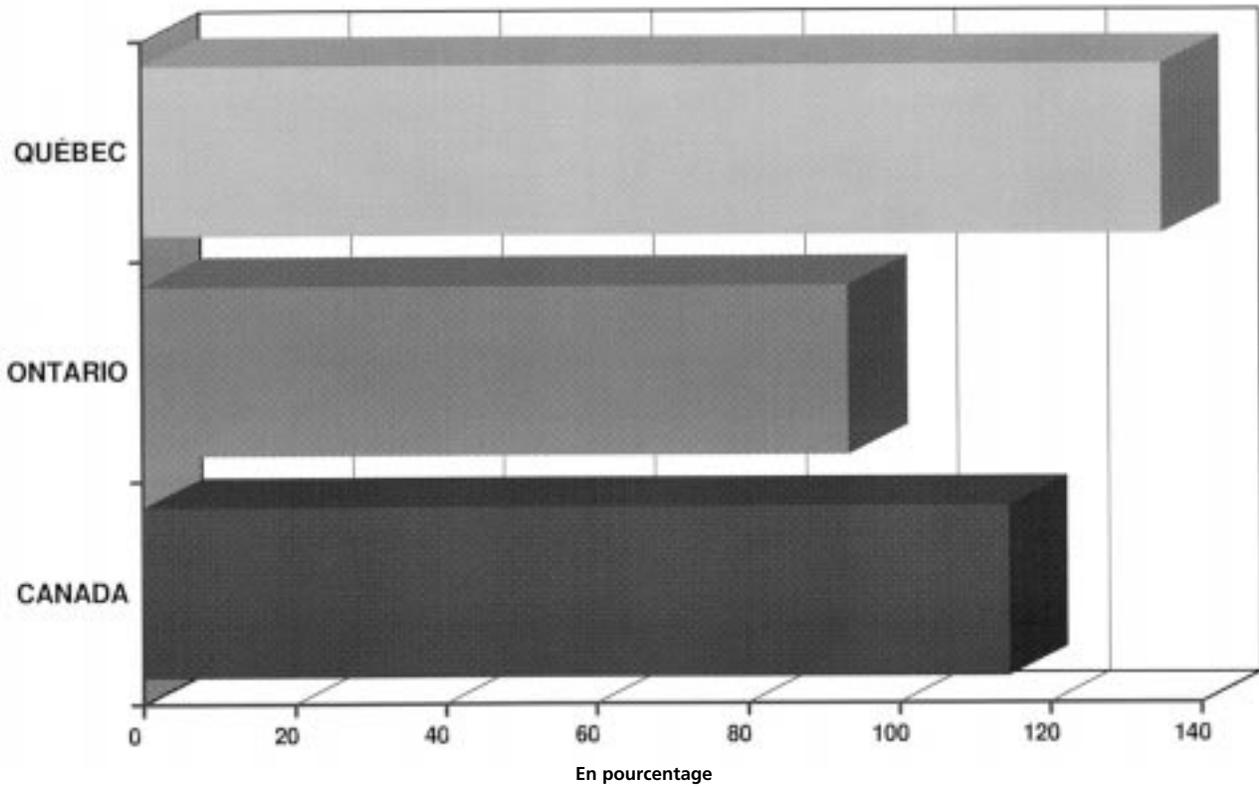
Au Québec, on constate en effet que l'emploi atypique a crû de 135 % entre 1976 et 1995 alors que la croissance était inférieure de 15 à 50 points en Ontario et au

pays. À l'opposé, l'emploi typique au Québec ne croissait que de 6,6 %, ce qui signifie que l'emploi atypique a progressé vingt fois plus que l'emploi typique.

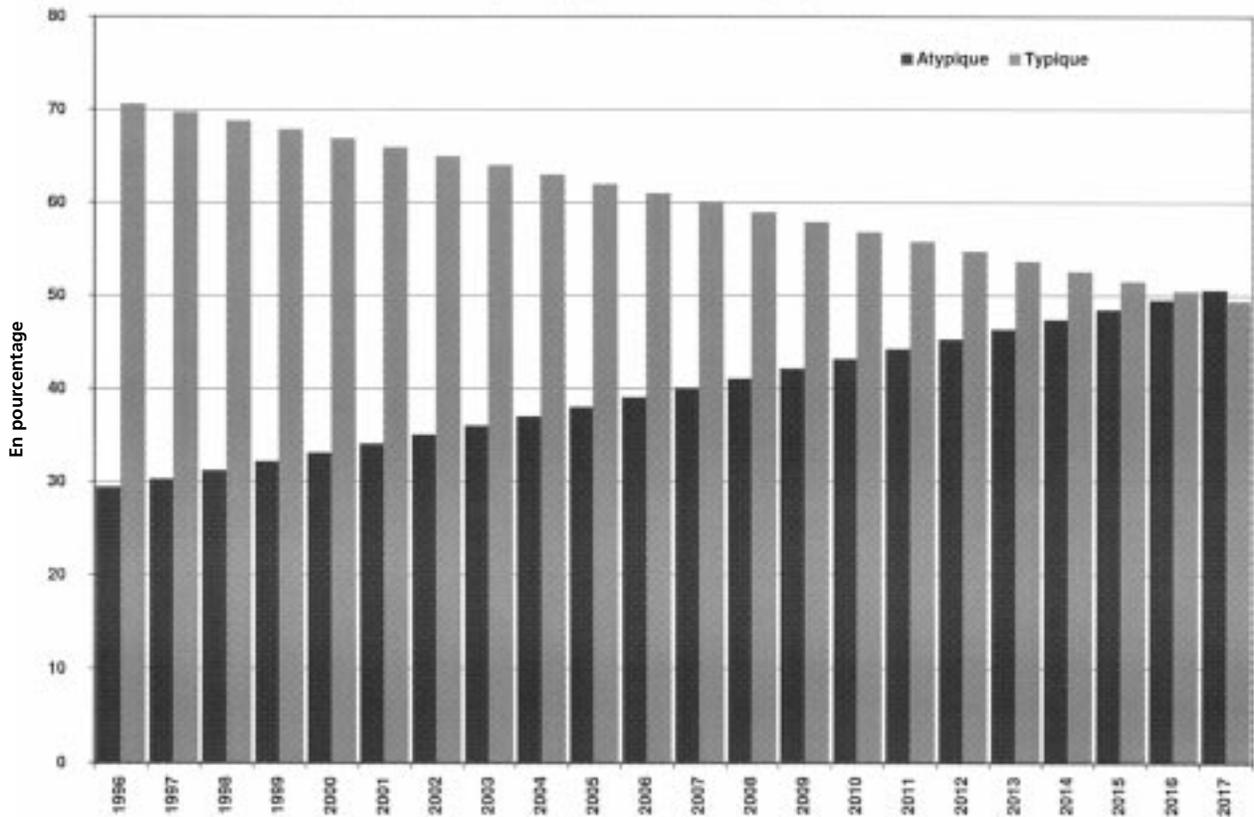
Cette progression rapide et constante de l'emploi atypique au Québec est en train de modifier sensiblement sa structure de l'emploi. Une simple extrapolation à partir de son taux de croissance moyen depuis 1976 indique qu'avec une même vitesse de croisière, la part de l'emploi atypique serait supérieure à celle de l'emploi typique en l'an 2017. Le graphique 14 illustre cette projection.

Graphique 13
Croissance de l'emploi atypique au Québec, en Ontario et au Canada entre 1976 et 1995

26



Graphique 14
Projection de l'emploi atypique au Québec jusqu'en l'an 2017

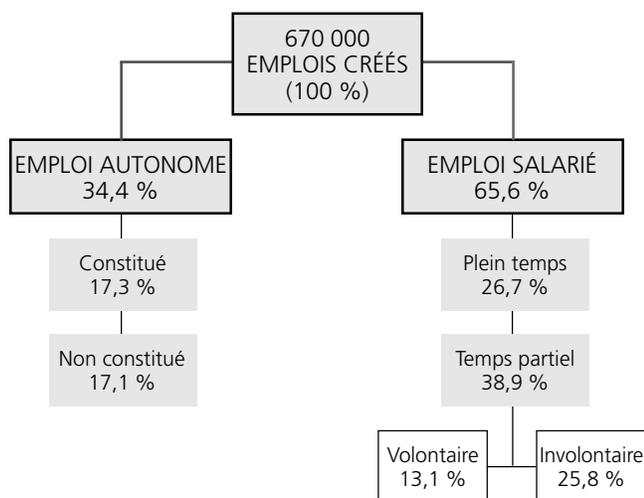


La dynamique de la création d'emplois au Québec depuis 1976

Comme nous l'avons indiqué au début de ce chapitre, il s'est créé au Québec plus de 670 000 emplois entre 1976 et 1995, soit une augmentation de l'emploi total de 25,5 %. Le graphique 15 décrit la composition de la création d'emplois au cours de ces vingt dernières années.

On est à même de constater que les formes dominantes de l'emploi atypique, soit l'emploi autonome et l'emploi salarié à temps partiel, ont représenté à elles seules 73,3 % des emplois créés depuis 1976. Elles ont donc constitué l'essentiel du solde net de la création d'emplois de 1976 à 1995. La création d'emplois autonomes (34,4 %) s'est effectuée de façon égale entre les travailleurs constitués en société et ceux non constitués. Du côté des travailleurs à temps partiel, la création d'emplois s'est avérée beaucoup plus importante parmi le temps partiel involontaire, soit près du double, que parmi le temps partiel volontaire.

Graphique 15
La création d'emplois au Québec de 1976 à 1995



Ce bref regard sur l'évolution de l'emploi atypique au cours des vingt dernières années met en évidence une transformation structurelle importante de la dynamique de l'emploi, soit une érosion du salariat sous la pression de deux forces. La première concerne la nature du lien au travail (lien d'emploi contre lien de marché) et renvoie à une migration des emplois vers un statut autonome. La seconde est interne au salariat et découle d'une diminution du temps de travail due à la croissance considérable de l'emploi à temps partiel et, conséquemment, au recul du plein temps. La part de l'emploi typique (salarié à plein temps) régresse donc sous l'effet conjugué de ces forces centrifuges, les emplois actuels ou nouveaux subissant une forte attraction vers l'une ou l'autre de ces grandes catégories de l'emploi atypique que sont l'emploi autonome et l'emploi à temps partiel.

Les comparaisons entre le Québec, l'Ontario et l'ensemble du Canada révèlent des différences significatives. C'est au Québec que le taux de croissance de l'emploi atypique est le plus fort. Au-delà des formes particulières que l'emploi atypique a pu prendre au Québec durant la période observée, les statistiques les plus révélatrices visent certainement la très faible croissance de l'emploi salarié à plein temps depuis 1976 (8,6 %), soit un taux trois fois moindre qu'en Ontario et qu'au Canada, et la progression largement supérieure de l'emploi à temps partiel.

Nous examinerons dans d'autres chapitres les diverses formes d'emploi atypique sous l'angle de variables plus pointues afin de mieux circonscrire les catégories de personnes qui se « cachent » derrière ces statistiques. Nous traiterons aussi de formes atypiques qui ne sont pas mutuellement exclusives sur le plan statistique, soit le cumul d'emplois et l'emploi temporaire. Mais avant, jetons un regard sur l'emploi atypique dans d'autres pays industrialisés.

L'emploi atypique dans les principaux pays industrialisés

Depuis plus d'une décennie, les régimes de travail atypique prennent de l'ampleur non seulement au Canada, mais aussi dans les autres pays industrialisés. Nous allons donc examiner les tendances des diverses formes d'emploi atypique dans certains pays industrialisés selon les données disponibles. En raison des différences entre les définitions, les statistiques des divers pays ne sont toutefois pas toujours comparables entre elles.

La plupart des données présentées ici proviennent de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et concernent, outre le Canada, les États-Unis, le Japon, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie. De plus, certaines informations sommaires sur le Mexique ont pu être incluses après nous avoir été fournies par le Secrétariat de la Commission de coopération dans le domaine du travail, organisme issu de l'ALENA.

L'emploi à temps partiel

Définition

La définition de l'emploi à temps partiel varie d'un pays à l'autre. Au Canada, elle repose sur le nombre total d'heures habituel dans l'emploi principal, soit moins de 35 heures par semaine avant 1975 et moins de 30 heures depuis lors. Notons que la présente étude tient compte de la nouvelle définition instaurée en 1996 par Statistique Canada qui établit maintenant sa classification en fonction de l'emploi principal plutôt que selon l'ensemble des emplois.

Aux États-Unis et au Mexique, les personnes qui travaillent moins de 35 heures par semaine sont considérées comme travaillant à temps partiel. En France, jusqu'en 1981, les travailleurs à temps partiel effectuaient moins de 30 heures par semaine ; depuis 1982, la classification dépend de la perception qu'a la personne interrogée de sa situation. De la même manière en Allemagne et au

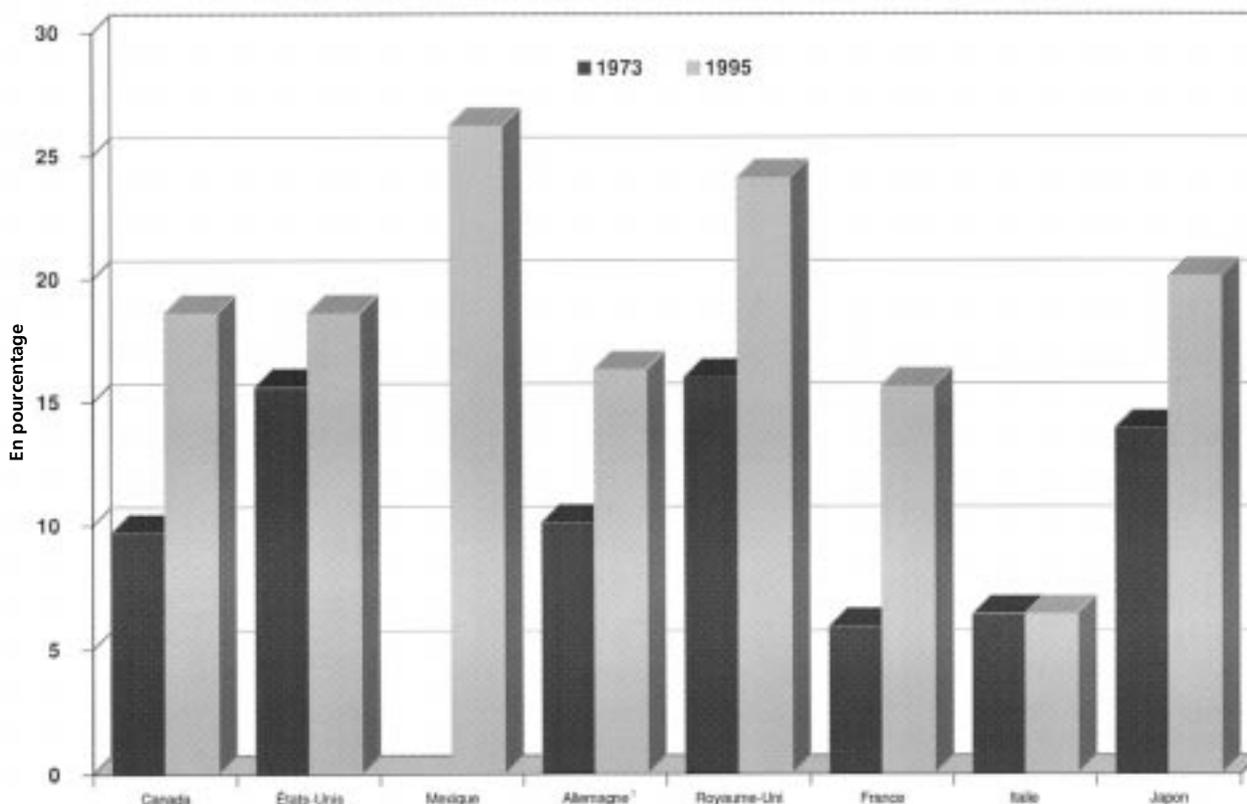
Royaume-Uni, le travailleur interrogé fournit la classification de sa propre situation d'emploi. En Italie, un travailleur à temps partiel est celui qui, en accord avec son employeur, travaille moins d'heures que ce qui est normalement prévu pour le type d'emploi particulier qu'il occupe. Finalement, au Japon, les personnes qui accomplissent moins de 35 heures sont classées comme travaillant à temps partiel.

L'importance de l'emploi à temps partiel

Depuis le début des années soixante-dix, la part du temps partiel a eu tendance à progresser dans la plupart des pays. En 1995, près de une personne sur cinq occupait un emploi à temps partiel au Canada, aux États-Unis

et au Japon. Environ le quart des emplois étaient à temps partiel au Mexique et au Royaume-Uni alors que 15 % à 16 % des travailleurs se retrouvaient dans ce type d'emploi en France et en Allemagne. La situation était différente en Italie où l'emploi à temps partiel paraît beaucoup moins répandu. La part se situait à environ 6 % en 1995, soit la même proportion qu'en 1973. La progression de l'emploi à temps partiel a été particulièrement vive en France, en Allemagne, au Japon, au Royaume-Uni et au Canada, mais a été moins rapide aux États-Unis. Cependant, dans ce dernier pays, le recours au temps partiel était déjà relativement élevé au début des années soixante-dix.

Graphique 16
Évolution de l'emploi à temps partiel dans divers pays entre 1973 et 1995



1. À partir de 1991, les données se réfèrent à l'Allemagne réunifiée.
Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996.

Sauf au Mexique, la majorité des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes (tableau 1). En France, en Allemagne et au Royaume-Uni, les femmes combent entre 82 % et 87 % des postes à temps partiel. Cette proportion diminue à environ 70 % en Italie, au Japon, aux États-Unis et au Canada et à 50 % au Mexique. Les femmes qui travaillent à temps partiel sont plus âgées en Europe et au Japon qu'en Amérique du Nord. En Allemagne, en France, au Royaume-Uni et au Japon, 60 % à 70 % (données de 1991 et 1992 n'apparaissant pas dans les tableaux) des employées à temps partiel avaient entre 25 et 49 ans contre 43 % aux États-Unis (Houseman, 1995, p. 250-253). La proportion des femmes de moins de 25 ans est plus forte aux États-Unis (28 %) qu'en Europe et

au Japon (entre 4 % et 13 %). Au Canada, la distribution selon l'âge des femmes est sensiblement la même qu'aux États-Unis. Près de 30 % des femmes travaillant à temps partiel au Canada ont ainsi moins de 25 ans.

Chez les hommes travaillant à temps partiel, la distribution selon l'âge apparaît différente. En effet, les hommes qui ont moins de 25 ans sont plus nombreux que les femmes du même groupe. Au Canada et au Japon, par exemple, un peu plus de la moitié des hommes occupant des postes à temps partiel avaient moins de 25 ans. En France et en Allemagne, ils en composaient respectivement 16 % et 26 % comparativement à environ 40 % au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Tableau 1
Part des femmes dans l'emploi à temps partiel dans divers pays entre 1973 et 1995, en pourcentage

	1973	1979	1983	1993	1995
Canada	68,4	71,0	69,8	68,3	68,8
États-Unis	66,0	68,0	66,8	66,0	68,0
Mexique	n. d.	n. d.	n. d.	45,8	50,0
Allemagne	89,0	91,6	91,9	88,6	87,4
France	82,3	82,1	84,3	83,3	82,0
Italie	58,3	61,4	64,8	70,5	70,6
Japon	70,0	70,1	72,9	67,7	70,1
Royaume-Uni	90,9	92,8	89,8	84,5	82,3

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996.

En Allemagne, en France, au Royaume-Uni, au Japon et aux États-Unis, une proportion importante de l'emploi dans les secteurs de l'agriculture et des services est à temps partiel, contrairement à d'autres secteurs dont le secteur manufacturier. Entre 14 % et 26 % des salariés agricoles travaillent en effet à temps partiel. Cette proportion se situait entre 16 % et 29 % dans les services alors qu'elle était de moins de 10 % dans les autres industries (données de 1991 et 1992 absentes des tableaux). En 1995, au Canada, 24 % des travailleurs de l'agriculture et 25 % des personnes employées dans les services étaient à temps partiel. Comme dans les autres pays, cette part était plus faible dans l'industrie manufacturière, la construction et les autres branches d'activité du secteur primaire. Dans ces industries, 6 % des travailleurs occupaient des emplois à temps partiel en 1995 (données de Statistique Canada non présentées dans les tableaux).

La contribution de l'emploi à temps partiel dans la création d'emplois

Dans tous les pays étudiés, l'emploi à temps partiel a joué un rôle important dans la création d'emplois au cours de 1983 à 1995. Au Canada, 27 % des 2,4 millions d'emplois créés pendant cette période ont été à temps partiel (tableau 2). Aux États-Unis, 24 millions d'emplois ont été créés, dont 19 % à temps partiel. En Allemagne, le temps partiel représente 26 % de la création d'emplois. Au Royaume-Uni et au Japon, la contribution est encore plus importante alors que la part des emplois à temps partiel dans les emplois créés atteignait respectivement 74 % et 51 %. En France et en Italie, l'emploi à temps partiel a progressé entre 1983 et 1995 (1994 pour l'Italie) alors que le nombre d'emplois à plein temps reculait pour la même période.

Tableau 2
Variation de l'emploi dans divers pays entre 1983 et 1995, en milliers

	Emploi total		Variations 1983-1995	
	1983	1995	Emploi total	Temps partiel
Canada	11 107	13 505	+ 2 398	+ 646
États-Unis	100 831	124 900	+ 24 069	+ 4 684
Allemagne¹	25 810	35 830	+ 10 020	+ 2 588
France	21 167	22 023	+ 856	+ 1 404
Italie²	20 350	19 801	- 549	+ 292
Japon	57 320	64 556	+ 7 236	+ 3 690
Royaume-Uni	23 305	25 512	+ 2 207	+ 1 627

1. Jusqu'en 1990, les données se réfèrent à l'Allemagne occidentale ; à partir de 1991, elles visent l'Allemagne réunifiée.

2. Pour les années 1983 et 1994.

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996, tableaux D et E de l'annexe statistique.

L'emploi à temps partiel involontaire

La plupart des travailleurs à temps partiel occupent volontairement ce type d'emploi. Cependant, l'emploi à temps partiel involontaire a progressé avec le temps dans plusieurs pays. Les statistiques de l'OCDE concernant le nombre de travailleurs à temps partiel involontaire sont présentées selon deux grandes catégories : les personnes qui travaillent à temps partiel parce qu'elles n'ont pu trouver d'emploi à temps complet et celles qui occupent un emploi à temps partiel pour des raisons économiques. Notons que la définition de l'emploi à temps partiel involontaire varie selon les pays.

La plus grande partie des travailleurs à temps partiel involontaire sont ceux qui n'ont pu trouver d'emploi à temps complet. En 1993, au Canada, en France et en Italie, environ une personne sur trois travaillant à temps partiel n'avait pu trouver d'emploi à plein temps. Pour les autres pays, cette proportion était plus faible et se situait entre 5 % et 13,6 %. Par ailleurs, d'autres personnes travaillent à temps partiel pour des raisons économiques. Ces personnes regroupent celles qui travaillent habituellement à temps complet mais qui occupent un poste à temps partiel en raison d'un ralentissement économique, ainsi que celles qui sont habituellement à temps partiel mais qui effectuent moins d'heures que la normale pour des raisons économiques. En 1993, les personnes occupant un poste à temps partiel pour des raisons économiques constituaient moins de 9 % des travailleurs à temps partiel, sauf aux États-Unis où ils en représentaient 16,3 %.

Tableau 3
Proportion du temps partiel involontaire¹ dans divers pays en 1983 et 1993 en pourcentage du total des travailleurs à temps partiel

	N'a pu trouver un emploi à temps complet		Pour des raisons économiques	
	1983	1993	1983	1993
Canada	28,4	35,6	n. d.	6,7
États-Unis	16,7	13,6	16,9	16,3
Allemagne²	6,2	8,6	4,6	4,9
France	n. d.	35,4	5,9	4,0
Italie	28,8	31,7	18,2	8,9
Japon	n. d.	5,0	6,6	3,7
Royaume-Uni	8,6	13,4	2,4	2,0

1. Il est possible qu'un double comptage se produise dans ces deux catégories.
 2. Jusqu'en 1990, les données visent l'Allemagne occidentale ; à partir de 1991, les données de l'OCDE se réfèrent à l'Allemagne réunifiée.
 Source : calculs effectués à partir des données contenues dans les tableaux 2D.2, 2D.3, D et E de *Perspectives de l'emploi*, OCDE, juillet 1995.

L'emploi autonome

Définition

Les personnes qui exploitent leur propre entreprise ou qui exercent indépendamment une profession ou un métier, qu'elles emploient ou non des salariés, sont considérées comme des travailleurs autonomes. Toutefois, des différences de définition peuvent apparaître selon les pays. Par exemple, le Canada, la France, le Japon et les États-Unis excluent de leurs données les propriétaires-exploitants d'entreprises constituées en sociétés. Ces pays utilisent la définition de la législation relative à l'impôt sur le revenu qui considère comme salariés les propriétaires-exploitants de sociétés parce qu'ils reçoivent un salaire et bénéficient d'une responsabilité limitée. Pour leur part, l'Italie, l'Allemagne et le Mexique les assimilent à des travailleurs autonomes alors que le Royaume-Uni exclut, en partie seulement, les propriétaires-exploitants de sociétés de ses statistiques relatives au nombre de travailleurs autonomes.

Les travailleurs autonomes sont classés généralement en quatre catégories : les travailleurs autonomes avec salariés (les employeurs), les travailleurs autonomes sans salariés (travaillant à leur propre compte), les membres de coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux non rémunérés.

L'évolution de l'emploi autonome

Le tableau 4 fournit la proportion de travailleurs autonomes au regard de la population active civile occupée. Les travailleurs agricoles et les travailleurs familiaux non rémunérés sont exclus des données. En Italie, les travailleurs autonomes occupent une place prépondérante sur le marché du travail. En 1993, ils représentaient près du quart de la population active civile occupée. Le Royaume-Uni suivait avec une proportion de près de 12 %. La part des travailleurs autonomes au Canada, en France, en Allemagne, au Japon et aux États-Unis varie entre 7,7 %

et 10,3 %. Selon le Secrétariat de la Commission dans le domaine du travail, les travailleurs autonomes au Mexique représentaient, en 1993, 26,7 % de l'emploi total au pays.

Tableau 4
Travailleurs autonomes dans divers pays entre 1973 et 1993 en pourcentage de la population civile occupée

	1973	1975	1979	1983	1985	1989	1993
Canada	6,2	5,8	6,7	7,1	7,5	7,2	8,6
États-Unis	6,7	6,9	7,1	7,7	7,5	7,5	7,7
Allemagne¹	9,1	9,0	8,2	7,4	7,6	7,8	7,9
France	11,4	11,1	10,6	10,5	10,5	10,5	8,8
Italie	23,1	22,6	18,9	20,7	21,3	22,4	24,2
Japon	14,1	13,6	14,0	13,3	12,9	12,0	10,3
Royaume-Uni	7,3	7,2	6,6	8,6	9,9	11,6	11,9

1. Les données antérieures à 1991 se rapportent à l'Allemagne occidentale et celles postérieures à 1991, à l'Allemagne réunifiée.
 Sources : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1992, tableau 4.1, p. 164.
 OCDE, *Statistiques de la population active, 1973-1993*, Paris, 1995.

De 1973 à 1993, l'emploi autonome a progressé plus rapidement au Royaume-Uni que dans les autres pays étudiés. La proportion des travailleurs autonomes est passée de 7,3 % à 11,9 %. Cette forme de travail s'est aussi développée au Canada, plus particulièrement depuis le début des années quatre-vingt-dix. La part de l'emploi autonome atteignait 7,4 % en 1990, puis 8,6 % en 1993. La récession économique de 1990-1991 au Canada a incité certaines personnes à créer leurs propres emplois. Une situation inverse s'est produite en France et au Japon. Au cours de 1973 à 1993, la proportion des travailleurs autonomes a décliné, passant de 11,4 % à 8,8 % en France et de 14,1 % à 10,3 % au Japon. En Allemagne et aux États-Unis, cette proportion est demeurée stable depuis le début des années quatre-vingt. Après avoir progressé pendant la décennie des années quatre-vingt, la part des travailleurs autonomes est relativement constante en Italie depuis 1989.

L'emploi autonome avec ou sans salariés

Dans la quasi-totalité des pays analysés, la majorité des travailleurs autonomes sont établis à leur compte et n'emploient donc pas de salariés. Selon les dernières données disponibles (et non publiées dans les tableaux), l'Italie se démarque tout particulièrement alors que la proportion des travailleurs autonomes sans salariés était de 96 % en 1989 (OCDE, 1992). À l'autre extrême, on trouve l'Allemagne où les travailleurs autonomes établis à leur compte formaient 39 % de l'ensemble des travailleurs autonomes. En France et au Royaume-Uni, cette proportion était de 53 % et 69 % respectivement. Au Canada et au Japon, les travailleurs autonomes sans salariés occupaient une place importante en 1990 avec 72 % et 73 % respectivement. Aucune donnée n'est disponible pour les États-Unis et le Mexique.

La répartition des travailleurs autonomes selon la branche d'activité économique

Le commerce de détail et de gros, les restaurants et hôtels ainsi que les services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels sont les deux grandes branches d'activité où l'on trouve la majorité des travailleurs autonomes non agricoles (OCDE, 1992). Le Royaume-Uni fait exception puisqu'une bonne partie des travailleurs autonomes se trouvent dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics. Le commerce de gros et de détail, les restaurants et les hôtels représentent les autres secteurs où l'emploi autonome est le plus fréquent au Royaume-Uni. Au Canada et aux États-Unis, les services fournis à la collectivité, les services sociaux et les services personnels regroupaient en 1990 environ le tiers des travailleurs autonomes (dernière année disponible).

Pour les autres pays, cette proportion était comprise entre 18 % et 24 %. Le quart des travailleurs autonomes au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni étaient actifs dans le commerce de gros et de détail, les restaurants et les hôtels. Ces mêmes secteurs attiraient approximativement le tiers des travailleurs autonomes au Japon et en Allemagne contre 40 % en France et 50 % en Italie (données de 1989 et 1990 non incluses dans les tableaux).

La répartition des travailleurs autonomes selon l'âge et le sexe

D'après les dernières données disponibles, au Canada, aux États-Unis et au Japon, les hommes composaient en 1990 entre 61 % et 66 % des travailleurs autonomes (OCDE, 1992). La part des hommes dans les pays européens étudiés était plus élevée et s'établissait à environ 75 %. Sauf au Japon et en Allemagne, la majorité des travailleurs autonomes avaient entre 25 et 44 ans. Au Japon, ils sont plus âgés que partout ailleurs ; la part des 25-44 ans s'établissait à 36 % seulement, environ 21 % avaient plus de 60 ans (9 % au Canada) et 2 % avaient moins de 25 ans (10 % au Canada). En Allemagne, 45 % des travailleurs autonomes étaient âgés entre 25 et 44 ans. D'autre part, parmi les travailleurs autonomes, les femmes sont généralement plus jeunes que les hommes.

L'emploi temporaire

Définition

Les définitions de l'emploi temporaire et les réglementations le régissant diffèrent grandement d'un pays à l'autre. Par exemple, au Canada, les travailleurs temporaires sont définis comme étant les travailleurs rémunérés dont l'emploi doit prendre fin à une date précise. Aux États-Unis, les travailleurs qui n'ont pas de contrat implicite ou explicite d'emploi permanent sont désignés comme temporaires. Au Japon, il s'agit des salariés qui ont un contrat d'une durée supérieure à un mois mais inférieure à un an. En France et au Royaume-Uni, l'emploi temporaire répond à de nombreuses caractéristiques. Il inclut l'emploi à durée déterminée, l'emploi saisonnier, la mission d'intérim, l'apprentissage, le stage, le travail occasionnel, etc. En Allemagne, il concerne l'emploi à durée déterminée, incluant les salariés en apprentissage. En Ita-

lie, il désigne les emplois temporaires comme ceux occupés par les personnes employées à l'essai.

L'évolution de l'emploi temporaire

Comme l'indique le tableau 5, l'ampleur de l'emploi temporaire varie d'un pays à l'autre. En 1994, les travailleurs temporaires représentaient 2,2 % des salariés aux États-Unis et 11 % en France. Au Canada, cette proportion était de 8,8 %. Sauf en France, l'emploi temporaire a peu progressé depuis le début des années quatre-vingt. La proportion de travailleurs temporaires a légèrement augmenté au Canada, en Italie et au Royaume-Uni. En Allemagne et au Japon, elle est demeurée relativement stable entre 1983 et 1994. En France, les modifications apportées à la législation ont permis un accroissement important de l'emploi temporaire, la fréquence de ce type de travail ayant plus que triplé de 1983 à 1994.

Tableau 5
Pourcentage des travailleurs temporaires dans l'emploi salarié dans divers pays en 1983 et 1994, selon le sexe

	Variation			Hommes		Femmes	
	1983	1994	1983-1994	1983	1994	1983	1994
Canada	7,5	8,8	+ 1,3	6,9	9,2	8,2	8,5
États-Unis	—	2,2	—	—	2,0	—	2,4
Allemagne	10,0	10,3	+ 0,3	9,0	9,8	11,5	11,0
France	3,3	11,0	+ 7,7	3,3	9,7	3,4	12,4
Italie	6,6	7,3	+ 0,7	5,2	6,1	9,4	9,3
Japon	10,3	10,4	+ 0,1	5,3	5,4	19,5	18,3
Royaume-Uni	5,5	6,5	+ 1,0	4,2	5,5	7,3	7,5

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996, tableau 1.2.

Dans la plupart des pays, les femmes qui sont sur le marché du travail risquent davantage que les hommes d'occuper un emploi temporaire. Par exemple, en 1994 au Japon, parmi les hommes qui travaillaient, 5,4 % détenaient un emploi temporaire comparativement à 18,3 % chez les femmes. En revanche, au Canada, les femmes ne sont pas plus susceptibles que les hommes de travailler à titre temporaire. En effet, en 1994, 8,5 % des femmes occupaient un emploi temporaire contre 9,2 % pour les hommes. De la même manière, aux États-Unis, la part des travailleurs temporaires s'établissait autour de 2 %, soit le même pourcentage chez les hommes que chez les femmes. Par ailleurs, dans l'ensemble, la proportion des travailleurs temporaires a évolué dans le même sens chez les deux sexes. Le Japon est la seule exception où l'emploi temporaire a légèrement progressé chez les hommes et légèrement diminué chez les femmes. Une situation similaire s'est produite en Allemagne, mais comme les données d'avant 1992 ne concernent que l'Allemagne occidentale, elles ne peuvent pas être comparées aux données plus récentes qui visent l'Allemagne réunifiée.

Les données du tableau 6 montrent que les emplois détenus par les moins de 20 ans sont bien souvent des postes temporaires. En France et en Allemagne, la proportion des travailleurs temporaires de ce groupe d'âge

est particulièrement élevée. En 1994, 81 % des salariés français âgés de 16 à 19 ans et 74 % des salariés allemands du même âge occupaient un emploi temporaire. Dans ces deux pays, la proportion des travailleurs temporaires évoluait comparativement entre 6 % et 8 % chez les salariés de 25 ans et plus. Au Canada en 1994, 16,7 % des salariés de moins de 25 ans avaient un travail temporaire alors que 7,3 % des 25 ans et plus occupaient un tel emploi. Sauf au Royaume-Uni, la part de l'emploi temporaire a augmenté pour tous les groupes d'âge. En France, elle s'est accrue considérablement tandis qu'au Royaume-Uni, elle a régressé chez les 16-19 ans.

Tableau 6
Pourcentage des travailleurs temporaires dans l'emploi salarié chez les jeunes, selon divers pays en 1983 et 1994

	16-19 ans		20-24 ans		25 ans et plus	
	1983	1994	1983	1994	1983	1994
Canada¹ (15-24 ans)	13,6	16,7	—	—	6,0	7,3
États-Unis	—	8,1 ²	—	5,1	—	1,4
Allemagne³	62,3	74,0	16,9	23,2	3,5	5,9
France	36,5	80,8	5,9	35,0	1,4	7,6
Italie	15,1	24,0	10,2	14,5	5,6	5,9
Japon⁴	17,0	31,7	8,5	11,8	10,2	9,4
Royaume-Uni	20,4	15,7	5,7	10,1	3,9	5,4

1. Pour les années 1989 et 1994.

2. Pour février 1995.

3. Pour les années 1984 et 1994. Allemagne occidentale avant 1992.

4. Le groupe d'âge est 15-19 ans.

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1996, tableau 1.2.

En résumé, la majorité des travailleurs des pays industrialisés sont des salariés occupant des emplois permanents à plein temps. Cependant, le travail atypique gruge une place de plus en plus importante sur le marché du travail. Pour la plupart des pays, l'emploi à temps partiel constitue le régime de travail atypique le plus courant. Il s'est accru plus rapidement que l'emploi total. La proportion d'emplois à temps partiel varie entre 16 % et 26 %, sauf en Italie où le faible taux d'activité féminin explique la part moins élevée de travailleurs à temps partiel (environ 6 % de l'emploi total). Par ailleurs, la proportion des travailleurs qui occupent ce type d'emploi involontairement a augmenté avec le temps au Canada comme ailleurs.

Depuis le début des années soixante-dix, l'emploi autonome s'est développé dans tous les pays étudiés, sauf en France et au Japon. Les travailleurs autonomes représentent entre 8 % et 12 % de la population active civile occupée. L'accroissement de ce genre d'emploi s'explique par la tendance croissante des entreprises à utiliser des sous-traitants pour effectuer certains travaux.

Les employeurs ont parfois recours à des travailleurs temporaires ou contractuels afin d'avoir une plus grande souplesse en matière d'aménagement du travail. Cette forme de travail atypique s'est peu développée depuis le début des années quatre-vingt, sauf en France où les amendements à la législation ont favorisé sa progression. La présente analyse a aussi permis de constater que la proportion des travailleurs temporaires varie d'un pays à l'autre (entre 2 % et 11 %) et que les femmes et les jeunes sont plus susceptibles que les hommes et les adultes d'occuper un poste temporaire.